

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 mars 2013, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :

Madame Marielle Roy,  
Monsieur Lorenzo Ouellet,  
Monsieur Jocelyn Caron,  
Monsieur Jean-Guy Chouinard,  
Madame Solange Tremblay,  
Monsieur René-Jacques Gallant.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2013-03-080**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire 4 mars 2013 Ordre du jour**

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de février 2013;
4. Comptes à accepter;
5. Règlements :
  1. Règlement 2013-03 – Règlement d'emprunt;
  2. Règlement 2013-04 – Avis de motion;
  3. Règlement 2013-04 – Adoption du projet de règlement;
  4. Règlement 2013-05 – Avis de motion;
  5. Règlement 2013-05 – Adoption du premier projet de règlement;
  6. RCI 2012-14 de la MRC de La Matapédia – Éoliennes commerciales;
  7. MAMROT – Règlement d'emprunt approuvé;

6. Demandes d'appui :
  1. Patinage libre lors de la Semaine de relâche;
  2. École Secondaire Armand-Saint-Onge – Échange linguistique;
  3. Bibliothèque municipale Quilit – Subvention municipale;
  4. Centre matapédien d'études collégiales – Fondation;
  5. Avenir – Ballon sur glace Sayabec – mixte intergénérationnel;
  6. Coalition GO5;
  7. Avril, mois de la jonquille;
  8. Club des 50 ans et plus;
  9. Gare patrimoniale;
  10. Développement de la filière éolienne;
  11. Journée internationale des femmes;
  12. Conseil Central du BSL – Réforme de l'Assurance-Emploi;
  13. Omnium Yves Lévesque - Amqui;
  
7. Urbanisme :
  1. Planact – Estimé budgétaire;
  2. Planact – Calendrier;
  3. Demande de dérogation mineure – Monsieur Mathieu Poirier;
  
8. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable;
  
9. Ministère des Transports – Permis d'intervention année 2013;
  
10. Règlement 2012-07 – Biomasse :
  1. Appel d'offres regroupé pour chaudière;
  2. Appel d'offres regroupé pour biomasse;
  3. Appel d'offres sous-station;
  4. Comptes à accepter;
  
11. Annulation de facture – Commission scolaire des Monts-et-Marées;
  
12. Affiches aux entrées du village, au Centre communautaire et à la Gare patrimoniale;
  
13. CN - ÉcoConnexions;
  
14. Taxe d'accise 2010-2013 :
  1. Rue Marcheterre;
  2. BPR – Demande d'avis technique au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
  3. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Accusé de réception de la demande d'avis technique;
  4. Groupe BPR;
  5. MAMROT – Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 – Reddition de comptes;
  
15. Société d'habitation du Québec – Budget de l'OMH;
  
16. Caserne de pompier :
  1. Mandat à la firme Goulet et Lebel, architectes;
  2. Appel d'offres pour la construction;
  
17. Mise à jour de la planification des travaux prévus en 2013;

18. Invitations :
  1. Activité «Femmes d'Actions»;
  2. YWCA – Femmes de mérite;
  3. Les Fusiliers du St-Laurent – Dîner à la chandelle;
  4. Centre de mise en valeur des Opérations Dignité – Assemblée générale annuelle;
  5. Véloroute Desjardins de La Matapédia – Rencontre d'information;
  6. Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia – Dîner conférence Perspectives 2013;
  7. Fête nationale du Québec – Programme d'assistance financière aux manifestations locales;
19. École polyvalente de Sayabec – Projet 5<sup>e</sup> secondaire;
20. Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Avant-Projet (avec modifications suggérées);
21. Office municipal d'habitation de Sayabec – Nomination d'un ou d'une représentant(e) au conseil d'administration de l'OMH;
22. EDF – Participation financière;
23. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires;
24. Motions de félicitations :
  1. Gala de la Chambre de commerce;
  2. Monsieur Maxime Chamberland;
  3. Ferme R et M Hallé – Coop Fédérée;
  4. Conférence de presse – Gare patrimoniale;
  5. Club de patinage artistique Frimousse – Compétition régionale « Donald Chiasson »;
25. Programme Changez d'air :
  1. Demande de participation;
  2. Entente entre la Municipalité et l'AQLPA;
26. Affaires nouvelles :
  1. AGA du Camp musical;
  2. AGA du Comité de la Gare patrimoniale;
  3. AGA du Comité de développement socio-économique;
27. Période de questions;
28. Levée de l'assemblée.

/mfs

**Résolution 2013-03-081**

**Procès verbal**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter le procès-verbal de février 2013 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2013-03-082****Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de février 2013 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 181 534.78 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>NOM DES COMPTES</b>	<b>MONTANTS</b>
ADMQ	454.15 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	306.50 \$
ASTRAL MÉDIA RADIO INC.	1 622.97 \$
BIO-VALLÉE	232.83 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	211.01 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	1 731.47 \$
CANADIEN NATIONAL	7 433.19 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	189.24 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	125.00 \$
CLÉROBEC	323.79 \$
CORPORATION SUN MÉDIA	1 098.00 \$
COUTURIER JONATHAN	100.00 \$
LES CUISINES CD-SERVICE DE TRAITEUR	251.68 \$
DETEKTA SOLUTIONS	598.37 \$
SŒUR YVONNE CYR	100.00 \$
DOMPIERRE GILBERT	750.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	20.00 \$
ÉQUIPEMENTS BELZILE INC.	574.88 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	1 122.62 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	295.40 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	30.35 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	9.00 \$
GROUPE VOYER INC.	12.54 \$
IMPRESSIONS ALLIANCE 9000	569.13 \$
INTERSPORT AMQUI	45.00 \$
JEAN RAYMOND	320.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL	184.54 \$
LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS	820.92 \$
LES PRODUCTIONS MICHEL COUTU	334.28 \$
LIBRAIRIE IMPÉRIUM	25.87 \$
MATICSOLUTIONS ENR.	250.78 \$
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	136.18 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	130 514.41 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MOÏSE	143.19 \$
NATIONAL VACUUM	715.39 \$
OUTILS GLADU BEAUCE INC.	108.20 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	60.00 \$
PELLETIER ANTOINE	1 119.59 \$
PRAXAIR	24.41 \$
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	510.38 \$
PROMO SON MATANE ENR.	549.03 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	- 82.09 \$
PG GOVERN INC.	698.71 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	270.00 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	5 199.19 \$
RÉSEAU ENVIRONNEMENT	298.93 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	821.85 \$
ROSE CAFÉ	42.33 \$
SONIC	11 903.83 \$

STÉRÉO PLUS MATANE	229.94 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	811.68 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	238.49 \$
SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS	21.00 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	5 898.22 \$
WOLSELEY CANADA INC.	1 015.56 \$
<b>TOTAL</b>	<b>181 534.78 \$</b>

**Résolution 2013-03-083**

**Règlement 2013-03 – Règlement  
d'emprunt**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2013-03**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 412 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 412 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIER À SAYABEC.**

**ATTENDU** Que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2013 par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller;

Le conseil décrète ce qui suit :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2013-03 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'une caserne de pompier selon l'estimé en date du 29 janvier 2013 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Dominique Robichaud, ingénieur, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 412 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 412 000 \$ sur une période de 15 ans.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 MARS 2013.

Danielle Marcoux,  
maïresse

Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-03  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

**ANNEXE A**

<b><u>Travaux de construction</u></b>	
Construction d'une caserne de 14,5 m x 18,75 m pouvant accueillir trois véhicules et disposant d'un atelier, d'un espace pour les habits de combat et d'une toilette avec douche. Une mezzanine de 14,5 m x 4,3 m accueille la salle de formation et un dépôt. Structure à ossature de bois et revêtement extérieur en bois.	320 000 \$
<b><u>Travaux connexes</u></b>	
Accès et du stationnement	10 000 \$
Branchements de service	3 000 \$
Matériel pour compresseur et lignes d'air	<u>1 000 \$</u>
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b><u>334 000 \$</u></b>
Honoraires professionnels :	30 000 \$
Taxes nettes	36 000 \$
Frais de financement temporaire :	4 000 \$
Frais émission obligations :	<u>8 000 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>412 000 \$</b>



Dominique Robichaud, ing.  
29 janvier 2013

**Résolution 2013-03-084**

**Règlement 2013-04 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2013-04 modifiant le plan d'urbanisme en insérant l'usage *protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie)* à la liste des usages compatibles à une affectation résidentielle de faible densité.

**Résolution 2013-03-085**

**Règlement 2013-04 – Adoption du projet de règlement**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04  
MODIFIANT LE PLAN  
D'URBANISME (RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2005-02)**

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** Que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec (Règlement numéro 2005-02) a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** Que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire autoriser l'implantation d'une caserne de pompier à l'intérieur d'une affectation résidentielle de faible densité.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère,

et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2013-04 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 8 avril 2013 au Centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 20h00.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 4 MARS 2013

\_\_\_\_\_  
Danielle Marcoux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04 MODIFIANT  
LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC  
(RÈGLEMENT NUMÉRO 2005-02)**

**Article 1** Le paragraphe d) de l'article 3.2.6 du *plan d'urbanisme (règlement n° 2005-02)* est modifié par l'insertion, après « *service communautaire et service professionnel* » de « *protection contre l'incendie et activités connexes ( poste d'incendie )* ». ».

**Article 2** Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 4 MARS 2013

\_\_\_\_\_  
Danielle Marcoux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier

**Résolution 2013-03-086**

**Règlement 2013-05 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le

règlement numéro 2013-05 modifiant le règlement de zonage en autorisant l'usage protection contre l'incendie et activités connexes (poste d'incendie) dans la zone 72 Ha ainsi qu'en modifiant à des fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia une disposition concernant la couleur et l'uniformité des éoliennes.

**Résolution 2013-03-087**

**Règlement 2013-05 – Adoption du premier projet de règlement**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

---

**ADOPTION DU PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-  
05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

---

**ATTENDU** Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** Que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** Que le conseil de la Municipalité de Sayabec doit modifier une disposition concernant la couleur et certaines caractéristiques des éoliennes à des fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia et qu'il désire autoriser l'implantation d'une caserne de pompier à l'intérieur de la zone 72 Ha.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller,

et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2013-05 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 8 avril 2013 au Centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 20h00.

**ADOPTÉE À SAYABEC, CE 4 MARS 2013**

\_\_\_\_\_  
Danielle Marcoux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05  
MODIFIANT**

**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

**DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Article 1**      **La troisième grille des spécifications du tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifiée par :**

- 1<sup>o</sup> l'insertion, après le nombre « 10 » dans la case située à l'intersection de la ligne *USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS* et de la colonne de la zone 72 Ha, de « - 20 » ;
- 2<sup>o</sup> l'insertion, après « *Note 12B : usage 6541 (garderie – pré-maternelle, moins de 50% de poupons) et usage 6543 (pouponnière ou garderie de nuit)* », de : « *Note 20 : usage 6722 ( protection contre l'incendie et activités connexes ( poste d'incendie )).* ».

**Article 2**      **L'article 13.24.6 de ce règlement est remplacé par le suivant :**

**« 13.24.6 Dispositions régissant l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction des éoliennes commerciales**

Toutes les composantes d'une éolienne commerciale doivent être de couleur blanche. La couleur « blanc cassé » très pâle (blanc légèrement coloré d'une autre teinte crème ou grise) est possible afin d'optimiser l'intégration des éoliennes dans le paysage. À la base de la tour, il est possible de peindre un dégradé de couleur verte afin de mieux intégrer l'éolienne au milieu environnant.

La tour autoportante de l'éolienne est fabriquée d'acier ou de béton préfabriqué. Elle est de forme longiligne et tubulaire. Elle peut présenter une faible conicité vers le haut. La paroi de l'éolienne doit être construite de manière à empêcher toute possibilité à une personne de s'y agripper et d'y monter.

À l'intérieur d'un parc éolien, les éoliennes devront être semblables et le sens de rotation des pales devra être identique. ».

**Article 3**      **Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.**

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 4 MARS 2013

---

Danielle Marcoux, mairesse

---

Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier

- 
- 5.6 La MRC de La Matapédia a transmis à la Municipalité de Sayabec le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2012-14 relativement à l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction des éoliennes commerciales sur le territoire de la MRC.
- 5.7 Dans sa lettre du 18 février 2013, le MAMROT désire informer la Municipalité de Sayabec que monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a approuvé le règlement 2012-17 (Programme AccèsLogis) de la Municipalité de Sayabec, décrétant un emprunt de 120 000 \$.
- 

**Résolution 2013-03-088**

**Demande d'appui – Patinage libre  
lors de la Semaine de relâche**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder la gratuité à toute la population au patinage libre lors de la Semaine de relâche du 3 au 9 mars 2013.

**Résolution 2013-03-089**

**Demande d'appui – École  
Secondaire Armand-Saint-Onge**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder le paiement d'un montant de 50 \$ à l'École Secondaire Armand-Saint-Onge afin de permettre un échange linguistique et culturel avec un groupe d'élèves du Bishop Carroll High School de Calgary en Alberta et afin de permettre d'organiser des activités qui se dérouleront en avril avec ce groupe de jeunes.

**Résolution 2013-03-090**

**Demande d'appui – Bibliothèque  
municipale Quilit de Sayabec**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la subvention municipale à la Bibliothèque Quilit de Sayabec au montant de 1 600 \$ pour leur année financière débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et se terminant le 31 octobre 2013. Ce montant est prévu aux prévisions budgétaires 2013.

**Résolution 2013-03-091**

**Demande d'appui – Fondation du  
Centre matapédien d'études  
collégiales**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 650 \$ par année à la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales, et ce pour les années 2013, 2014 et 2015, permettant d'être dans la catégorie «OR» et d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse ainsi

que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la convention suivante pour et au nom de la Municipalité.

**CONVENTION INTERVENUE ENTRE :**

La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales, ci-après appelée «**La Fondation**»

ET

NOM	Municipalité de Sayabec
ADRESSE	3, rue Keable Sayabec (Québec) G0J 3K0
TÉLÉPHONE	418-536-5440

Ci-après appelé « **Le souscripteur** »

Lesquels font la déclaration suivante

**CONSIDÉRANT** Que « **La Fondation** » est un organisme de bienfaisance dont la mission est d'encourager et promouvoir la performance, l'initiative et l'engagement aux plans académique, culturel et sportif des étudiants en leur remettant des bourses. De plus, elle contribue à la réalisation de stages internationaux, des voyages éducatifs et autres projets à caractère entrepreneurial;

**CONSIDÉRANT** Que la Matapédia réalise la place importante qu'elle doit donner à l'éducation postsecondaire afin qu'elle contribue à sa juste mesure au développement de notre communauté;

**CONSIDÉRANT** Que « **La Fondation** » est convaincue qu'en valorisant et en favorisant la qualité de vie des jeunes qui poursuivent leurs études dans notre région, nous travaillons sur l'enracinement de ceux-ci et permettrons ainsi de maintenir la vitalité de la Matapédia;

**CONSIDÉRANT** Que « **La Fondation** » sollicite le milieu matapédien à former un groupe de « **souscripteur** » pour financer son implication dans le développement du CMÉC;

**CONSIDÉRANT** Que l'engagement de souscrire est d'une durée de trois (3) ans à compter de l'an 2013;

**CONSIDÉRANT** Que « **le souscripteur** » ci-dessus mentionné désire faire partie de ce groupe et ainsi confirmer son engagement à financer « **La Fondation** »;

Les parties ratifient la convention suivante :

- « **Le souscripteur** » s'engage à donner à « **La Fondation** » une somme de mille neuf cent cinquante dollars (1 950 \$), laquelle somme sera payée en trois versements annuels égaux et consécutifs de 650 \$, le premier versement étant dû le ou au plus tard le 31 mars 2013.

- « **La Fondation** » s'engage à produire au « **souscripteur** » une lettre de rappel pour le renouvellement annuel des deux années subséquentes et « **le souscripteur** » s'engage à honorer cet engagement dès réception de l'avis.
- À chaque versement, « **La Fondation** » émettra au «**souscripteur**» un reçu pour dons de charité, lequel pourra être utilisé pour fins fiscales.

Et les parties ont signé ce \_\_\_\_\_<sup>ième</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2013

\_\_\_\_\_  
Représentants de « **La Fondation** »

\_\_\_\_\_  
« **Le souscripteur** »

**Résolution 2013-03-092**

**Demande d'appui – Avenir – BSGS mixte intergénérationnel**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder une aide de 1 850 \$ au Comité du projet **Avenir – BSGS mixte intergénérationnel** afin de permettre la pratique du ballon sur glace à Sayabec.

**Résolution 2013-03-093**

**Demande d'appui – Coalition GO5**

**CONSIDÉRANT** Que la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** Que les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

**CONSIDÉRANT** Que, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

**CONSIDÉRANT** Que la gestion de l'offre est un modèle avantageux :

1. Pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché,
2. Pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité,
3. Pour les citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici, de grande qualité à des

- prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts,
4. Pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur;

**CONSIDÉRANT** Que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

**CONSIDÉRANT** Que les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

**CONSIDÉRANT** Que la Coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à l'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer «GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre»;

Soutenir le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

**Résolution 2013-03-094**

**Demande d'appui – Avril, Mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT** Que le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

**CONSIDÉRANT** Que la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

**CONSIDÉRANT** Que la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

**CONSIDÉRANT** Que le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne

du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement le cancer;

**CONSIDÉRANT** Que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes «Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»;

**CONSIDÉRANT** Que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

**QUE** Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Résolution 2013-03-095**

**Demande d'appui – Club des 50 ans et plus**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'utilisation d'une salle du Centre communautaire de Sayabec au Club des 50 ans et plus dans le but d'organiser des activités pour les aînés afin de les sortir de leur isolement. Le Club des 50 ans et plus a été mandaté par la Table d'Harmonisation de Sayabec afin d'organiser une activité environ à tous les mois. La Table d'Harmonisation est coordonnée par la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-096**

**Demande d'appui – Comité de la Gare patrimoniale**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la subvention annuelle au Comité de la Gare patrimoniale de Sayabec au montant de 5 000 \$. Ce montant est prévu aux prévisions budgétaires 2013.

**PROJET**

**RÉSOLUTION - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE**

- CONSIDÉRANT** Que l'énergie éolienne est une source d'énergie verte;
- CONSIDÉRANT** Que le développement et le maintien de la filière éolienne constitue un atout pour l'atteinte de l'indépendance énergétique;
- CONSIDÉRANT** Que le développement de notre potentiel énergétique éolien constitue un formidable levier de développement économique et contribue à attirer de grands investissements industriels;
- CONSIDÉRANT** Que l'exploitation de parcs éoliens constitue une importante source de revenus pour les collectivités les accueillant;
- CONSIDÉRANT** Que l'État québécois a pris l'engagement, par l'entremise de la stratégie énergétique 2006-2015 de produire, à terme, 4000 MW d'énergie éolienne;
- CONSIDÉRANT** Que la mise de l'avant de cette stratégie énergétique a contribué au développement de la filière éolienne;
- CONSIDÉRANT** Que la chaîne d'approvisionnement développée en Gaspésie et dans la MRC de Matane s'est étendue et rejaillit maintenant sur tout le Québec, avec la création de plus de 1200 emplois en Gaspésie / MRC de Matane et près de 4000 au Québec;
- CONSIDÉRANT** Que l'État québécois a lancé le premier appel d'offres de 1000 MW d'énergie éolienne en 2003;
- CONSIDÉRANT** Qu'à ce jour, 700 MW sont manquants pour compléter l'objectif de la stratégie énergétique du Québec de 4000 MW;
- CONSIDÉRANT** Que les carnets de commandes des usines québécoises de fabrication de composantes seront vides à compter de la seconde moitié de l'année 2015;
- CONSIDÉRANT** Qu'environ 36 mois sont nécessaires pour respecter l'ensemble du processus réglementaire menant à l'émission des certificats d'autorisation permettant aux gagnants d'un appel d'offres et signataires d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'amorcer la construction d'un parc éolien;
- CONSIDÉRANT** Que retarder l'annonce d'un quatrième appel d'offres de 700 MW contribue à générer un climat d'incertitude en matière d'investissements dans l'industrie éolienne et revient à annoncer la fermeture imminente d'usines et la perte de milliers d'emplois;

**CONSIDÉRANT** Que les contextes continental et international actuels sont favorables au développement de projets à faible coût;

**CONSIDÉRANT** Que la ministre des Ressources naturelles a récemment réaffirmé la spécificité de la filière éolienne et la nécessité de maintenir l'industrie manufacturière y étant associée.

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

**QUE** La municipalité de Sayabec demande au gouvernement du Québec :

- 1) De procéder à très court terme à l'annonce d'une initiative d'achat d'électricité par appel d'offres totalisant une puissance de 700 MW d'énergie éolienne et de promouvoir les projets ayant une participation des communautés;
- 2) D'y inclure les mêmes exigences de contenu régional et québécois qui permettront ainsi d'assurer le maintien de l'industrie éolienne québécoise au-delà de 2015;
- 3) De transmettre copie de la présente résolution à :  
Mme Pauline Marois, première ministre du Québec;  
Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles du Québec;  
M. Nicolas Marceau, ministre des finances et de l'économie;  
M. Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable du Bas-St-Laurent et député de Matane-Matapédia;  
M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions et ministre responsable de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

**Résolution 2013-03-098**

**Demande d'appui – Journée internationale des femmes**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder une aide de 50 \$ au Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia afin d'appuyer une activité en l'honneur de la Journée internationale des femmes qui se déroulera vendredi, le 8 mars 2013 à la Microbrasserie la Captive d'Amqui de 16 h à 19 h.

**Résolution 2013-03-099**

**Demande d'appui – Conseil Central du BSL – Réforme de l'Assurance-Emploi**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 50 \$ afin d'appuyer le Conseil Central du BSL dans leurs actions pour contrer la Réforme de l'Assurance-Emploi.

---

6.13 Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.

---

**Résolution 2013-03-100**

**Urbanisme - Planact**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme Planact pour un montant estimé à 10 000 \$. Cette expertise sera réalisée et permettra d'élaborer des solutions aux difficultés rencontrées dans l'application du Plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-101**

**Urbanisme – Demande de dérogation mineure – Monsieur Mathieu Poirier**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL130006 de monsieur Mathieu Poirier au 42, route Rioux à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage qui excède la hauteur permise par la réglementation municipale.

Le garage projeté aurait une hauteur de ±6.6 mètres de hauteur. Selon la réglementation municipale, la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres. Il est important de préciser que même si la hauteur de ±6.6m excède 5 mètres, la hauteur du garage serait encore inférieure à la hauteur de la résidence projetée qui sera de ±8.6 mètres.

- 
8. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.
- 

**Résolution 2013-03-102**

**Ministère des Transports – Permis d'intervention année 2013**

**ATTENDU** Que la municipalité de Sayabec doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**ATTENDU** Que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU** Que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU** Que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU** Qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer les permis d'intervention au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-103**

**Règlement 2012-07 – Biomasse –  
Appel d'offres regroupé pour la  
chaudière**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à un appel d'offre regroupé pour l'acquisition d'une chaudière pour le projet de chauffage à la biomasse pour et au nom de la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-104**

**Règlement 2012-07 – Biomasse –  
Appel d'offres regroupé pour la  
biomasse**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à un appel d'offre regroupé pour la biomasse dans le cadre du projet de chauffage à la biomasse pour et au nom de la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-105**

**Règlement 2012-07 – Biomasse –  
Appel d'offres pour les sous-stations**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la publication de l'appel d'offre pour les sous-stations du projet de chaufferie à la biomasse.

**Résolution 2013-03-106**

**Règlement 2012-07 – Biomasse –  
Comptes à accepter**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro RR00132444 à la Corporation Sun Média au coût de 478.29 \$, incluant les taxes, pour la parution d'une annonce dans le journal l'Avant-Poste du 13 février 2013 concernant la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 416.00 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 20.80 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 41.49 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714.

**Résolution 2013-03-107**

**Annulation de facture – Commission  
scolaire des Monts-et-Marées**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'annulation de la facture numéro 3992 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Cette facture représentait les frais de copie pour le rôle d'évaluation 2013 et les mises à jour 2012. Étant donné que la transmission des documents s'effectue maintenant par fichiers électroniques, nous ne pouvons plus faire cette facturation.

**Résolution 2013-03-108**

**Affiches aux entrées du village et au  
Centre communautaire**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier à publier un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des enseignes aux entrées Est et Ouest de la Municipalité, pour l'enseigne du Centre communautaire et l'enseigne de la Gare patrimoniale.

**Résolution 2013-03-109**

**CN - ÉcoConnexions**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme ÉcoConnexions du CN et autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer les documents.

Par la même résolution, la Municipalité s'engage à s'occuper de l'entretien continu de ces aménagements et financera une partie du projet.

**Résolution 2013-03-110**

**Taxe d'accise 2010-2013 – Rue  
Marcheterre**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 15031507 à l'entreprise BPR Infrastructure inc. au montant de 2 648.57 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le remplacement de services sur la rue Marcheterre.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 533.39 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise. Le montant de la TPS de 115.18 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

---

14.2 Le groupe BPR à fait une demande d'avis technique relative à l'exclusion de la filtration des eaux du lac Matapédia concernant le projet d'alimentation en eau potable.

14.3 Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs confirme la réception de la demande d'avis technique qui a été envoyée par le groupe BPR.

---

**Résolution 2013-03-111**

**Taxes d'accise 2010-2013 – Groupe  
BPR**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à la résolution numéro 2001-09-383, les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 10014819 à l'entreprise BPR-Infrastructure inc. au coût de 2 977.44 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 847.96 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise, par contre, la TPS au montant de 129.48 \$ sera payée à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

---

14.5 Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, a fait parvenir au MAMROT la reddition de comptes concernant la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) pour la période du 13 mai 2009 au 31 décembre 2012.

---

**Résolution 2013-03-112**

**Société d'habitation du Québec –  
Budget de l'OMH**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le budget révisé 2013 de

l'Office municipal d'habitation de Sayabec tel que présenté sur le rapport d'approbation du 22 janvier 2013 de la Société d'habitation du Québec.

**Résolution 2013-03-113**

**Caserne de pompier – Mandat à la firme Goulet et Lebel, architectes**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la firme d'architectes Goulet et Lebel pour les services d'architecture dans le projet de caserne de pompier dans la municipalité de Sayabec pour un montant d'honoraires pour les plans et devis de 6 500 \$ plus taxes et un montant d'honoraires pour les services durant la construction de 5 000 \$ plus taxes, selon la proposition d'honoraires professionnels reçue le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les membres du Conseil municipal demandent à ce que monsieur Dominique Robichaud, ingénieur à la MRC, vérifie la conformité du mandat et s'assure du suivi du mandat lors des travaux.

**Résolution 2013-03-114**

**Caserne de pompier – Appel d'offres pour la construction**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la publication de l'appel d'offres concernant la construction de la nouvelle caserne de pompier.

**Résolution 2013-03-115**

**Mise à jour de la planification des travaux prévus en 2013**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la mise à jour de la planification des travaux prévus en 2013 tel que présenté.

---

---

Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, s'absente de la rencontre.

---

---

**Résolution 2013-03-116**

**Invitation – Activité «Femmes d'Actions»**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Solange Tremblay, conseillère, à assister à l'activité «Femmes d'Actions» organisée par Femmessor qui se tiendra à l'Hôtel Rimouski le 8 mars 2013 de 8 h à 14 h. Le coût est de 75 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-117**

**YWCA – Femwes de mérite**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à assister au dévoilement des finalistes du 15<sup>e</sup> Concours Femwes de mérite qui se tiendra le mercredi 20 mars 2013 à 17 h 30 au Capitole de Québec.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

---

Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, réintègre la rencontre.

---

---

**Résolution 2013-03-118**

**Invitation – Les Fusiliers du Saint-Laurent – Dîner à la chandelle**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à assister au dîner à la chandelle soulignant le 144<sup>ième</sup> anniversaire du Régiment des Fusiliers du St-Laurent qui se tiendra au Riôtel et Centre de congrès de Matane le 6 avril 2013 à 18 h 30. Le coût de ce dîner est de 75 \$ par personne. La Tenue de ville est requise.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

18.4 La 5<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité se tiendra le 20 mars 2013 à la Chapelle d'Esprit-Saint à 19 h 30. Il n'y aura pas de représentant de la municipalité.

---

---

**Résolution 2013-03-119**

**Invitation – Véloroute Desjardins de La Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser messieurs Jean-Guy Chouinard et René-Jacques Gallant, conseillers, à assister à une rencontre d'information sur la Véloroute Desjardins de La Matapédia qui se tiendra mardi le 19 mars 2013 à 19 h au local 25 situé au sous-sol du Centre récréotculturel d'Amqui. Cette rencontre portera sur le projet de bonification de la Véloroute, phase III d'aménagement.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-120**

**Chambre de commerce de la MRC  
de la Matapédia**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Marielle Roy, conseillère ainsi que Pascale Turcotte, agente de développement économique et culturel, à assister au dîner conférence Perspectives 2013 organisé par la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia le 25 mars 2013 de 11 h 15 à 13 h 15 au Club de golf Revermont à Amqui. Le coût est de 35 \$ par personne pour les membres de la Chambre de commerce. Monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Matane-Matapédia sera présent lors de ce dîner.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2013-03-121**

**Fête nationale du Québec -  
Programme d'assistance financière  
aux manifestations locales**

**ATTENDU QUE** La Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

**ATTENDU QUE** La Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

**ATTENDU QUE** La population de la municipalité de Sayabec souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU QUE** La programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

**QUE** La municipalité de Sayabec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**Résolution 2013-03-122**

**École polyvalente de Sayabec –  
Projet de 5<sup>e</sup> secondaire**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'affirmer que le Conseil municipal est d'accord à ce que les jeunes de notre municipalité poursuivent leurs études secondaires en totalité à la Polyvalente de Sayabec, plutôt que de compléter le 5<sup>e</sup> secondaire à Amqui.

**Résolution 2013-03-123**

**Approbation de l'avant-projet de la  
politique familiale municipale et de  
la démarche Municipalité amie des  
aînés**

**CONSIDÉRANT** La volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et de souscrire à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin s'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

**CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal a pris connaissance d'un avant-projet de la politique familiale et de la démarche MADA comprenant un projet de plan d'actions en faveurs des familles et des aînés ;

**CONSIDÉRANT** Que ce document constitue les fondements de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés et non pas la politique familiale complète;

**CONSIDÉRANT** Qu'une consultation publique auprès des familles et des aînés de la municipalité aura lieu afin de valider et de prioriser certaines actions;

**CONSIDÉRANT** Que des approches seront réalisées auprès de partenaires potentiels (publics et communautaires) afin d'établir d'éventuelles collaborations pour la réalisation des actions à retenir au plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'approuver l'avant-projet de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA) tout en apportant les amendements suivants au plan d'action préliminaire :

Axe 2 : habitation  
Piste d'action 1.1 il faut lire :

1.1 Développer des programmes incitatifs à l'intention des nouveaux résidents.

Axe 4 : Enlever le point 2 au complet.

**Résolution 2013-03-124**

**OMH de Sayabec – Nomination  
d'un ou d'une représentant(e) au  
conseil d'administration**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Marielle Roy, conseillère, à siéger sur le conseil d'administration de l'OMH de Sayabec pour une durée de 3 ans.

**Résolution 2013-03-125**

**EDF- Participation financière**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'une somme de 6 750 \$ au Camp musical du Lac Matapédia qui sera pris à même le fonds de EDF énergies nouvelles.

**Résolution 2013-03-126**

**Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal de Sayabec.

Liste des membres du Conseil municipal de Sayabec qui ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

Madame Danielle Marcoux, mairesse  
Madame Solange Tremblay, conseillère  
Madame Marielle Roy, conseillère  
Monsieur Jocelyn Caron, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller  
Monsieur René-Jacques Gallant, conseiller  
Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller

**Résolution 2013-03-127**

**Motion de félicitations – Gala de la  
Chambre de commerce**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Grand Prix cycliste de La Matapédia, à Richard Poirier et Frères, à H.L. Thériault, au Salon des Mots, au Club Lions de Sayabec, aux Productions Michel Coutu ainsi qu'au Camp Musical du lac Matapédia qui ont été honorés lors du Gala de la Chambre de commerce qui se tenait le 23 février 2013.

**Résolution 2013-03-128**

**Motion de félicitations – Gala de la  
Chambre de commerce**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à Techéol pour le prix du public lors du Gala de la Chambre de commerce qui se tenait le 23 février 2013.

**Résolution 2013-03-129**

**Motion de félicitations – Gala de la  
Chambre de commerce**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à la Maison Funéraire Georges Fournier et Fils pour la mention spéciale du jury lors du Gala de la Chambre de commerce qui se tenait le 23 février 2013.

**Résolution 2013-03-130**

**Motion de félicitations – Maxime  
Chamberland**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Maxime Chamberland, étudiant à la maîtrise en informatique à la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke pour son prix du public au concours de la revue «Science».

**Résolution 2013-03-131**

**Motion de félicitations – Ferme R et  
M Hallé – Prix de la Fierté**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à la Ferme R et M Hallé pour le Prix de la Fierté, relève réussite, offert par la Coop Fédérée du Québec.

**Résolution 2013-03-132**

**Motion de félicitations – Gare  
patrimoniale**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations pour la Conférence de Presse de la Gare patrimoniale tenue le 4 mars 2013.

**Résolution 2013-03-133**

**Motion de félicitations – Club de patinage artistique Frimousse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Club de Patinage artistique Frimousse pour la compétition régionale Donald Chiasson tenue le 23 février 2013 au Centre sportif David-Pelletier de Sayabec.

**Résolution 2013-03-134**

**Programme « Changez d'air » - Demande de participation au programme**

**CONSIDÉRANT** Que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**CONSIDÉRANT** Que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

**CONSIDÉRANT** Que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

**CONSIDÉRANT** Que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

**CONSIDÉRANT** Que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

**CONSIDÉRANT** Que ce programme se déroule en deux phases;

**CONSIDÉRANT** Que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

**CONSIDÉRANT** Que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec,

**QUE** La Municipalité de Sayabec désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 20 poêles remplacés.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Marcoux, mairesse, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, à signer les documents liés à ce programme, dont l'entente entre la Municipalité et l'AQLPA.

- 
- 
- 26.1 L'Assemblée générale annuelle du Camp Musical se tiendra dimanche, le 10 mars 2013 à compter de 11 h à l'Hôtel de Ville.
- 26.2 Le Comité de la Gare patrimoniale tiendra son assemblée générale annuelle mardi, le 12 mars 2013 à 19 h 30 au Centre communautaire.
- 26.3 L'assemblée générale annuelle du Comité de développement socio-économique se tiendra le 27 mars 2013 à 19 h 00.
- 

**Résolution 2013-03-135**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 45.

Danielle Marcoux,  
maïresse

Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier